



DECISION N° 2022/021
Relative au remplacement des pompes de filtration à la piscine – Aqua Technique

La Présidente de la Communauté de Communes du Gévaudan

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2021-54 du 15 septembre 2021 relative aux délégations accordées par le Conseil Communautaire à Mme la Présidente, en application de l'article L5211-10 du CGCT,

Afin d'améliorer le système de filtration de la piscine intercommunale,

Vu la proposition faite par l'entreprise Aqua Technique sis 2400 avenue Julien Panchot 66 000 PERPIGNAN, répondant aux besoins de la collectivité,

DÉCIDE

Article 1 : Le remplacement des pompes de filtration de la piscine intercommunale auprès de l'entreprise Aqua Technique sis 2400 avenue Julien Panchot 66 000 PERPIGNAN,

Article 2 : La dépense résultant de la présente décision s'élève à 6 683,07 € HT soit 8 019,68 € TTC. Cette somme sera réglée par prélèvement sur le budget de l'exercice en cours.

Article 3 : Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire.

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :
- Madame la Préfète de la Lozère
- Monsieur le Trésorier de Marvejols
- Madame la Présidente certifie que la copie de la présente décision a été affichée à la porte de la Communauté de Communes le 25 mars 2022

Fait à Marvejols, le 25 mars 2022

La Présidente,
Patricia BREMOND



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/03/2022

Application agréée E-legalite.com

Communauté de Communes du Gévaudan, 4 rue des Chazelles - 48100 MARVEJOLS - Tél. : 04.66.32.38.41 - Fax : 04.66.42.61.54.
Mail : accueil@cc-gevaudan.fr - Site : www.cc-gevaudan.fr